

Mai 2023

#20

L'Écho

Le magazine
de l'Assemblée



Sommaire

4

L'édito d'Hélène Soubelet et
d'Allain Bougrain Dubourg

8

La troisième Stratégie nationale
biodiversité à l'horizon 2030, kézaco ?

14

Parole
d'acteur

16

L'actu
des membres

28

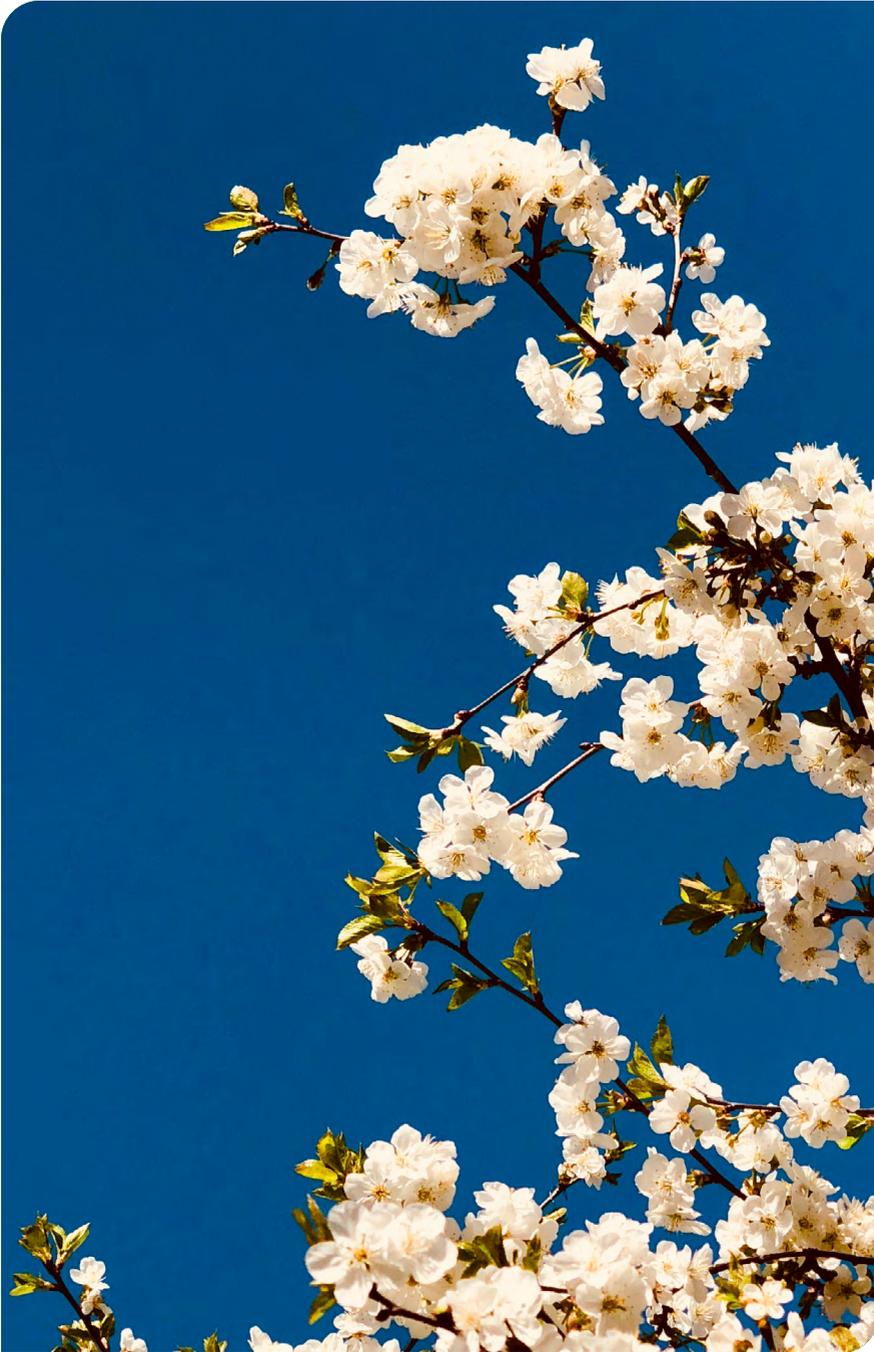
Les publis
FRB

30

Du côté
de la FRB

46

À VOS AGENDAS



L'édito de la directrice de la Fondation

La quinzième Conférence des 196 États parties à la Convention sur la diversité biologique a eu lieu à Montréal en décembre 2022 et a permis d'obtenir un accord sur un cadre mondial pour la biodiversité, remplaçant les 20 objectifs d'Aichi qui n'ont pas été atteints.

Qu'est-ce que ce cadre peut changer et comment ?

C'est évidemment la question que tout le monde se pose. Même si le texte du cadre peut faire l'objet de débats, certains saluant l'ambition des actions proposées, d'autres regrettant que les négociations aient atténué plusieurs cibles, il n'en reste pas moins que le plus dur reste à faire : appliquer ce cadre sur chaque territoire, dans chaque pays.

La réflexion systémique sur l'ampleur et les causes de l'érosion de la biodiversité a été réalisée par l'Ipbes en 2019 et confirmée depuis par des milliers de publications scientifiques. Il apparaît assez clairement que l'érosion du vivant est un enjeu de survie pour l'humanité et que les mécanismes qui empêchent l'action relèvent de plusieurs phénomènes :

des valeurs trop étroites, focalisées sur l'exploitation du vivant, des asymétries de pouvoirs excluant les femmes, les jeunes, les populations locales ou rurales, des fondements économiques biaisés, considérant le vivant, le capital naturel comme gratuit et illimité.

Nous faisons donc bien face à la nécessité d'un changement systémique ou « transformateur », pour reprendre les termes employés par l'Ipbes en 2019. Changement qui nécessitera de passer par quatre types de transformations reprises par le cadre mondial pour la biodiversité : protéger et restaurer suffisamment d'espaces et d'espèces, diminuer les pressions anthropiques pesant sur la biodiversité, réorganiser l'économie et les systèmes de production, adopter des styles de vie plus sobres et plus équitables.

On voit bien se dégager ici les rôles des différents groupes d'acteurs de la transition écologique. Tout d'abord les États doivent prendre des mesures fortes pour protéger réellement 30 puis 50 % de leur territoire, restaurer 30 % de leurs écosystèmes dégradés ainsi que les services écosystémiques, diviser par 10 le risque d'extinction de toutes les espèces, engager la réorganisation de l'économie, accompagner la transformation des filières les plus impactantes, éliminer les subventions néfastes, favoriser par l'éducation, la formation, ou des mesures coercitives (comme

l'interdiction de la publicité) une consommation plus sobre et durable. Ensuite les acteurs économiques doivent réaliser le diagnostic de leur activité pour identifier leur part de responsabilité dans le changement d'usage des terres, l'exploitation des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution, les espèces exotiques envahissantes. Les acteurs qui doivent également diminuer ces pressions, et notamment de moitié le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement. Les acteurs économiques doivent aussi être transparents sur les impacts résiduels de leur produits ou services et en informer le consommateur pour l'aider dans ses choix.

Enfin, les citoyens doivent réduire leur empreinte écologique par une consommation plus responsable. En France, la troisième Stratégie nationale pour la biodiversité est l'outil dédié à cette transformation, elle doit en définir clairement les objectifs, les moyens et les ambitions et être compatible avec le cadre mondial. Mais pour être efficace, cette stratégie, au-delà des mesures elles-mêmes, doit être portée au plus haut niveau de l'État, c'est-à-dire par la Première ministre et le président de la République. C'est la condition essentielle et préalable à l'engagement de tous les ministres qui pilotent des politiques qui impactent la biodiversité

et sur lesquelles le ministre chargé de l'écologie et ses secrétaires d'État n'ont pas grande prise.

La formation de l'ensemble des agents de la fonction publique, pilotée par le ministre de la Transformation et de la fonction publique en lien avec les ministres chargés de la recherche et de l'écologie est un bon exemple d'action de grande ampleur (5,7 millions de fonctionnaires doivent être formés aux enjeux climat, biodiversité, ressources naturelles d'ici 2025), transformatrice, qui pourra être porté au crédit de la France en termes d'exemplarité et d'ambition pour la mise en œuvre du cadre mondial. Après les mesures prises pendant la crise de la Covid-19 et notamment le déblocage massif de fonds publics pour soutenir les acteurs économiques, il apparaît assez clairement que les États, et en particulier la France, ont les clés techniques et financières en main pour initier la transition écologique. Il reste juste à y adjoindre la troisième dimension, la volonté collective, commune s'apparentant à un projet de société pour répondre à la question suivante : dans quel monde voulons-nous vivre demain, en France ?



Héliène Soubelet
Directrice de la FRB

L'édito du président du Cos

Tandis que les sommets mondiaux visant la préservation de la biodiversité se multiplient, les objectifs restent inaccessibles. Le vivant continue de connaître une agonie tristement historique. Pas question pour autant de se passer des Cop, elles doivent nous tirer vers le haut. Mais l'expérience prouve que c'est à chaque État d'afficher une belle ambition au-delà des recommandations collectives. En résumé, un peu comme pour les directives européennes, rien n'interdit d'être mieux-disant que les prescriptions. La Stratégie nationale biodiversité « française » (SNB3) devrait, à ce titre, être exemplaire. Pour accompagner la démarche de l'exécutif, le collectif « Cap Nature et Biodiversité », réunion des associations naturalistes de France, a établi un « Livre vert » en juillet 2022 proposant une stratégie nationale de la biodiversité « ambitieuse, efficace et partagée ».

Alors que le gouvernement doit exposer prochainement sa méthode, « Cap Nature et Biodiversité » lui adresse 15 questions permettant d'évaluer si effectivement, la stratégie est susceptible de contribuer de

manière décisive à enrayer l'érosion de la biodiversité et à participer à sa reconquête.

La cible et les indicateurs figurent dans les priorités. Permettent-ils de juger opportunément les objectifs fixés ? Concernant les aires protégées et la restauration des écosystèmes, on perçoit une ambiguïté : la France considère que les 30 % des territoires à protéger sont quasiment atteints mais une partie significative des surfaces prises en compte ne correspond pas à des aires effectivement protégées, au sens international du terme. Par exemple, est-ce que les énergies renouvelables seront exclues de ces sanctuaires ? Et quels moyens humains et matériels garantiront le respect des mesures de protection ? Concernant la restauration, quels seront les critères indiquant les priorités ?

Côté agriculture biologique, l'Union européenne prévoit qu'au moins 25 % des terres agricoles soient cultivées en bio et que les pratiques agroécologiques se développent. Quel plan d'action pour la France ? Naturellement, le financement des mesures mérite une attention particulière. La Cop15 a évalué à 200 milliards de dollars par an les moyens à mobiliser, ce qui pour notre pays représente 3 % du PIB mondial (soit environ 6 milliards d'euros). La France s'engagera-t-elle dans cet investissement ? D'une autre manière, quel objectif quantitatif de réduction des subventions défavorables à la

biodiversité le gouvernement retient-il à l'horizon 2027 ? Va-t-il agir au niveau européen, où les subventions néfastes représentent 60 % du total ?

Les liens entre l'exécutif et les collectivités territoriales, notamment les régions, doivent se rationaliser. Comment le gouvernement pense-t-il assurer cette bonne articulation ? Même chose à l'égard des entreprises.

Toutes ces questions, et bien d'autres, renvoient à la gouvernance. Le Secrétariat général pour la planification écologique (SGPE) devra être chargé non seulement des arbitrages stratégiques et budgétaires mais aussi de l'animation et du suivi de la SNB3. Là encore, des questions se posent sur la méthode. Cela dit, les interrogations légitimes d'aujourd'hui ne mettent pas en cause la bonne volonté de l'exécutif, elles contribuent seulement

à apporter l'éclairage qui s'impose dans une ambition nationale en faveur de la biodiversité.

Par ses réflexions et la richesse de ces éclairages, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité positionne ces questions dans un processus réflexif favorable à l'intégration des recommandations scientifiques. L'Assemblée des parties prenantes fait notamment entendre les attentes de la société et entretient ce dialogue crucial avec le monde académique.



Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO et du
Cos de la FRB

La troisième Stratégie nationale biodiversité à l'horizon 2030, kézaco ?

En ratifiant la Convention pour la diversité biologique (CDB) en 1994, la France s'est engagée à établir des stratégies ou des plans d'action pour la biodiversité. Dans ce contexte, le premier volet de la troisième Stratégie nationale biodiversité (SNB3) constitue la transposition des dispositions de la CDB par la France ainsi que celle du cadre européen (Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030).

La SNB3 s'étend de 2022 à 2030 et succède aux deux premières stratégies qui ont couvert respectivement les périodes 2004-2010 et 2011-2020. Elle a pour objectifs de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur, dits transformateurs, *via* des mesures leviers afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. Ce changement transformateur est entendu comme : « un changement fondamental à l'échelle d'un système, qui prend en considération les facteurs technologiques, économiques et

sociaux, y compris en termes de paradigmes, objectifs et valeurs ».

Un premier volet a été élaboré en 2021,

Pour atteindre ces objectifs, la SNB3 est construite sur 5 axes (sans hiérarchisation de priorité) :

- Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients ;
- Axe 2. Des ressources naturelles et des services écosystémiques utilisés de manière durable et équitable ;
- Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée ;
- Axe 4. Un pilotage transversal, appuyé par la connaissance et orienté sur les résultats pour la mise en œuvre de la stratégie ;
- Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité.

avant la Cop15, par la concertation d'un ensemble des parties prenantes, acteurs des territoires de métropole et d'outre-mer, chercheurs, associations, instances consultatives, services et opérateurs de l'État, ainsi qu'une consultation publique. Ce volet s'appuie sur trois principes :

- la sobriété dans l'usage des ressources naturelles ;
- la cohérence des actions, que ce soit au niveau des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé ou à celui des échelles d'intervention, (qui peuvent être locales, nationales

ou internationales) ainsi que leur opérationnalité pour entraîner par des actions concrètes ;

- les changements nécessaires à la transition écologique.

Ce premier volet devait être complété par un second, plus opérationnel, publié au premier trimestre de 2023. Celui-ci disposant des informations sur le calendrier, le financement et les indicateurs pour chacune des mesures proposées par la SNB3, et devrait faire évoluer certaines des mesures, notamment leurs cibles, en fonction de ce qui a été adopté lors de la Cop15.

>> Consulter le premier volet de la SNB3

Analyse des stratégies en faveur de la biodiversité

Depuis début 2022, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) travaille à une méthode d'analyse des stratégies, plans et programmes nationaux permettant d'interclasser leurs mesures en fonction de leur capacité à faire levier, c'est-à-dire à répondre aux ambitions et objectifs de ces documents nationaux de

cadre et à engager un changement transformateur. Cette méthode d'analyse a été appliquée à la la SNB3. Ainsi, une partie des mesures du premier volet de cette troisième stratégie nationale, élaboré en 2021 avant la Cop15, a été évaluée par la FRB. La méthode et les résultats de cette analyse scientifique sont présentés dans une publication.

L'ambition de cette publication est de mettre en évidence les points d'amélioration possibles de la stratégie. Comment ? D'abord en établissant, à l'aide d'une méthodologie dédiée, une analyse scientifique indépendante et multicritère des mesures afin de déterminer lesquelles sont les plus susceptibles de faire levier. Ce document a également pour objectif d'évaluer la prise en compte ou non des recommandations de l'Ipbes en matière de mesures levier actionnables par les États. Le travail présenté permet d'interclasser les mesures grâce à leur notation associée à l'analyse individuelle et d'identifier, pour toutes, les éléments qui expliquent le mieux ce qui améliore ou dégrade leur potentiel levier.

Cette évaluation porte sur les axes 1, 2, 3 et 5 de la SNB3 (voir page 8). L'axe 4 dédié au pilotage transversal opérationnel de la SNB3 n'a pas été évalué, car il est et devait être complété après les résultats de la Cop15. Son évaluation était donc trop prématurée.

DÉVELOPPER UNE MÉTHODE D'ANALYSE

Le développement en trois étapes d'une méthode originale a été nécessaire et a permis de prendre en compte à la fois des expertises académiques et non académiques.

Étape 1 : Définition de 20 critères d'analyse par le Conseil scientifique de la FRB.

Étape 2 : Analyse individuelle des mesures. Cette étape a permis de constituer des fiches consensuelles d'évaluation scientifique pour chacune des mesures, disponibles dans le document.

Étape 3 : Analyse multicritère des mesures : interclassement des mesures, au sein d'un même axe, afin d'identifier les forces et les faiblesses de chacune d'elles et de mettre en lumière ce qui pourrait être amélioré. Pour cette étape, deux groupes ont été constitués (l'un avec des représentants du Conseil d'orientation stratégique de la Fondation ; l'autre avec les experts scientifiques ayant évalué la stratégie) dans le but de confronter hiérarchisation sociétale et hiérarchisation scientifique.

Dans son ensemble, la stratégie nationale affiche une pertinence élevée dans les titres de ses axes et objectifs. La structure de ce document est intéressante, car elle identifie bien les domaines sur lesquels faire levier tels que l'agriculture, l'éducation, les activités économiques, la finance. Toutefois, si la visée est bien d'engager un changement transformateur, le contenu des mesures nécessite alors, selon les analyses présentées dans ce rapport, d'être affiné, mieux documenté et explicité et, surtout, d'exprimer un niveau d'ambition plus élevé, d'indiquer concrètement les nouvelles directions à prendre. Un ensemble de constats, transversaux aux axes analysés, est ici porté à connaissance.

PARMI CET ENSEMBLE, HUIT CONSTATS TRANSVERSAUX AUX AXES ANALYSÉS SONT DÉTAILLÉS DANS CE RAPPORT :

- 1 Les mesures dessinent un maillage incomplet des pressions, territoires, écosystèmes, cibles et acteurs.
- 2 Le texte des mesures, tel que rédigé, ne permet pas de percevoir la dimension systémique des enjeux, des causes, des solutions possibles et des interactions entre humains – non-humains, entre activités humaines, entre climat et biodiversité, etc. Il distingue mal l'essentiel de l'anecdotique.
- 3 La nécessité d'éviter les impacts, dans une réflexion précoce et en conjonction avec la planification écologique des territoires, gagnerait à être rappelée, faute de quoi la stratégie risque de passer à côté d'un réel levier de diminution des pressions.
- 4 La stratégie s'appuie sur une démarche descendante et peu transparente, sans capitaliser sur l'expertise scientifique et les connaissances locales.
- 5 La stratégie comporte une forte incertitude quant à sa capacité à réformer, transformer, et sa volonté à engager certains dispositifs pour les rendre réellement efficaces.
- 6 Si l'adhésion volontaire à certaines mesures permet d'entrevoir l'engagement d'une grande diversité d'acteurs, cela semble aussi restreindre le spectre du pouvoir transformateur de la stratégie ou le retarder.
- 7 La stratégie gagnerait à prendre en compte la dépendance systémique des humains vis-à-vis de la nature.
- 8 À faire le choix d'une diminution des ambitions, ou d'une rédaction consensuelle plutôt que d'identifier les « gagnants » et les « perdants » nécessitant d'être accompagnés, le succès de la stratégie risque d'achopper sur le *statu quo*, et de perdre en efficacité.

LES GRANDES ÉTAPES
DE L'ÉLABORATION
DE LA SNB3 ...



Parole d'acteur

Regard de Stéphane Laclau,

Responsable des projets techniques et scientifiques au sein du Groupe Pierre Fabre

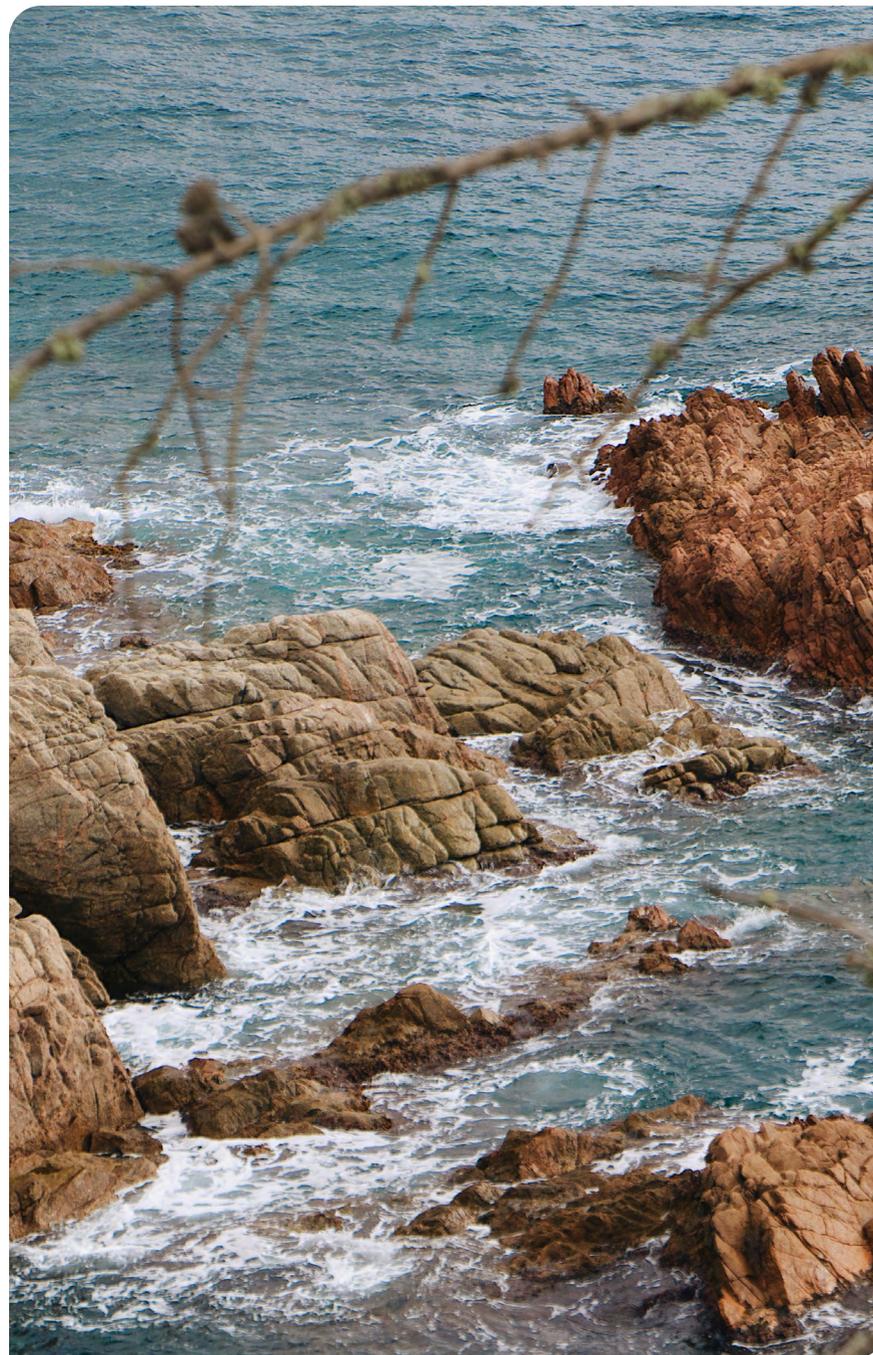
Si la Stratégie nationale biodiversité (SNB3), dans sa dernière version, fait l'objet de nouvelles critiques de la part de nombreuses associations de protection de l'environnement, elle propose un cadre cohérent aux acteurs publics et privés dans la prise en compte des services rendus à l'Homme par la nature et s'inscrit comme une déclinaison nationale de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle a aussi le mérite d'impulser des mesures immédiates pour la préservation, la réhabilitation de certains milieux, la protection d'espèces emblématiques et la sensibilisation dès le plus jeune âge.

Parmi ses 15 objectifs, elle a le mérite d'encourager la connaissance (recherche et formation) et les bonnes pratiques, mais s'avère peu ambitieuse et peu contraignante sur des résultats clés, si ce n'est de reprendre certaines cibles déjà proposées au niveau européen sur la réduction des pesticides ou sur la loi climat et résilience pour la démarche Zéro artificialisation nette (ZEN). L'objectif 12 semble laisser libre cours à la mise en place d'indicateurs, mais l'essentiel reste à faire.

65% du chiffre d'affaire du groupe Pierre Fabre est lié à des principes actifs liés à la nature ; l'entreprise a depuis toujours été attentive à sa préservation et à la gestion des ressources tout en s'engageant dans des programmes éco-socio-responsables par le biais de sa Fondation d'entreprise ou de son Département *Green Mission*, porteur de la démarche RSE globale.

En rejoignant le programme Entreprises engagées pour la nature portée par l'OFB, elle affirme l'implication de sa gouvernance dans sa stratégie biodiversité et se fixe des objectifs alignés aux 5 axes de la SNB3.

La participation à la restauration d'écosystèmes terrestres ou marins, la volonté de diminuer ses rejets polluants, l'accès et le partage des avantages, l'économie circulaire, l'agroécologie, le financement de projets favorables à la biodiversité sont de nombreuses initiatives pilotées par *Green Mission*. L'acculturation des collaborateurs est actuellement déployée jusqu'aux filiales internationales avec l'engagement bénévole de « *Green Advocates* » locaux. La participation de Pierre Fabre au Cos de la FRB apporte des garanties sur la prise en compte des enjeux sociétaux dans les actions de la Fondation, notamment sur la santé et l'environnement. Nul doute que l'éclairage scientifique fait sur la SNB3 pourra nous guider dans nos orientations futures.



L'ACTU DES MEMBRES

HUMANITÉ ET BIODIVERSITÉ

Site internet :

www.humanite-biodiversite.fr

Contact :

Nathan Horrenberger - Chargé de mission
« Politiques de la biodiversité »

Bernard Chevassus-au-Louis - Président
d' Humanité et Biodiversité

Sandrine Bélier - Directrice d'Humanité et
Biodiversité

Email : pol.biodiv@humanite-biodiversite.fr

Pour une stratégie ambitieuse, efficace et partagée

Humanité et Biodiversité suit avec attention l'élaboration de la troisième Stratégie nationale biodiversité à l'horizon 2030 (SNB3). Dès mai 2020, l'association a co-réalisé un Livre blanc « [Pour que vive la nature](#) » avec 13 autres ONG pour appeler à une stratégie ambitieuse, efficace et partagée. Le premier volet de la SNB3 publié en mars 2022 comporte plusieurs faiblesses qui devront être corrigées dans la version finale, notamment en matière de gouvernance, de suivi et de moyens.

L'analyse de ce premier volet a fait l'objet de nouvelles propositions du collectif « Cap Nature et Biodiversité » dans un [Livre vert](#) en juillet 2022. Humanité et Biodiversité sera très attentive aux réponses qu'apportera le gouvernement dans la version finale

de la SNB3 aux principales lacunes identifiées, parmi lesquelles :

Financement de la SNB3 - Le récent rapport « Le financement de la SNB pour 2030 » (par l'Inspection générale des finances et le Conseil général de l'environnement et du développement) évalue à 4 milliards d'euros (Md€) sur 5 ans (2023-2027) les moyens financiers à mobiliser pour la biodiversité en France, dont 1,7 Md€ de dépenses nouvelles. Il faudrait notamment 550 millions d'euros (M€) pour une gestion optimale des aires protégées, 205 M€ pour des actions de restauration écologique ou encore 180 M€ pour le renforcement des trames vertes. La SNB3 devra donc s'appuyer sur un dispositif de financement pluriannuel ambitieux.

Suppression des subventions néfastes à la biodiversité - Selon ce même rapport, les subventions de l'État et de l'Union européenne dommageables à la biodiversité représentent au minimum 10,2 Md€ en 2022 à l'échelle nationale, dont 6,7 Md€ au titre de la Politique agricole commune et 2,9 Md€ d'aides favorisant l'artificialisation des sols. La France doit s'atteler à réduire ces subventions dommageables et porter cette ambition à l'échelle européenne.

Gouvernance et mise en œuvre d'indicateurs de suivi - Pour être efficace et légitime, la gouvernance de la SNB3 devra mobiliser l'ensemble des acteurs. La bonne mise en œuvre de cette stratégie passera par un suivi

régulier basé sur des critères précis et transparents et sur des possibilités réelles de réorientations en fonction de son avancement. La réduction à la source des pressions qui s'exercent sur la biodiversité se fera en ciblant les acteurs socio-économiques qui les génèrent. Les objectifs devront donc être concrètement traduits dans les principales politiques sectorielles, ce qui nécessitera un pilotage interministériel rassemblant les portefeuilles des secteurs aux impacts les plus conséquents : agriculture, pêche, transports, logement, énergies, etc.

Engagements en matière d'aires protégées - L'État considère que l'objectif adopté à la Cop15 de protéger 30 % des surfaces marines et terrestres est pratiquement atteint sur le territoire français. Mais, au-delà de cet objectif quantitatif, la SNB3 devra s'attacher à améliorer la qualité de la protection de la biodiversité dans ces espaces, car beaucoup de ces « aires protégées » sont considérées comme n'assurant pas suffisamment cette fonction.

Réduction des pressions et restauration des écosystèmes - La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité fixe comme objectif à l'horizon 2030 d'atteindre au moins 25 % des terres agricoles cultivées en agriculture biologique et de réduire l'utilisation des pesticides à haut risque de 50 %. Pour être cohérente, la nouvelle SNB devra *a minima* s'aligner

sur ces cibles. La protection et la restauration des milieux naturels, des espèces et de leur capacité d'évolution devront être pérennes et s'inscrire dans un cadre cohérent d'aménagement du territoire.

+ D'INFOS

>> Le **Livre blanc** « Pour que vive la nature » et le **Livre vert**.



VRAIMENT VRAIMENT

Site internet :

www.vraimentvraiment.com

Contact : Joffrey Lavigne - Analyste politique

Email : joffrey@vraimentvraiment.com

Vers une nouvelle administration des vivants

Novembre 2021. Déambulant aux Assises de la Biodiversité, visiteurs et visiteuses s'arrêtent, interloqué-es en lisant sur une enseigne : Biodiversité Administrative. Qu'est-ce que cette invention lexicale pouvait bien présager ? Dix-huit mois plus tard, ce programme avait fédéré six territoires associés. De Draguignan à la Seine-Saint-Denis en passant par la Guadeloupe, le Parc naturel régional du Morvan ou La Rochelle, l'équipe de Vraiment Vraiment est allée questionner les interactions entre deux écosystèmes, celui du vivant et celui de nos organisations publiques. Une exploration dont le but est de repenser leurs coopérations, pour résorber l'érosion de l'un comme l'épuisement de l'autre.

Initié par l'agence de design Vraiment Vraiment grâce au soutien de la Banque des territoires, ce programme est motivé par ce que nous observons quotidiennement sur le terrain. Des citoyens et usagers des services publics qui appellent à un autre rapport au

vivant, comme des agents publics engagés pour la nature qui aspirent à des modes d'action plus opérants. Concepteurs avant d'être écologues, nous avons donc exploré par l'enquête de terrain, le dessin et le prototypage, des alternatives aux formes actuelles de prise en compte du vivant dans l'action publique.

Convaincus que cette discipline doit se lancer dans la bataille des idées, Vraiment Vraiment propose onze visions, onze applications concrètes d'une action publique biodiverse. Synthétisant des aspirations inédites, des initiatives existantes et des solutions éprouvées, chacune de ces propositions ouvre ainsi un imaginaire possible de l'administration des vivants, pouvant être perçues comme un apport complémentaire et opérationnel à la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Par exemple, la mise en place de biodiversithèques municipales. Cette proposition prend la forme d'un équipement dédié, à rayonnement communal ou intercommunal. Le lieu public d'une culture partagée de la biodiversité, qui donne du pouvoir d'agir à ses habitants et acteurs associatifs. À l'instar d'une médiathèque, la biodiversithèque accueille les intéressés, met à leur disposition des ressources, anime des ateliers ou des formations en faveur de la biodiversité, offre des services pour et avec le vivant, etc. Ainsi, elle se fait l'instrument d'une densification

de la biodiversité de nos jardins, parcs, friches et autres espaces dits « verts ». Vraiment Vraiment a identifié lors de cette démarche une multitude de missions qui pourraient être portées par un tel équipement.

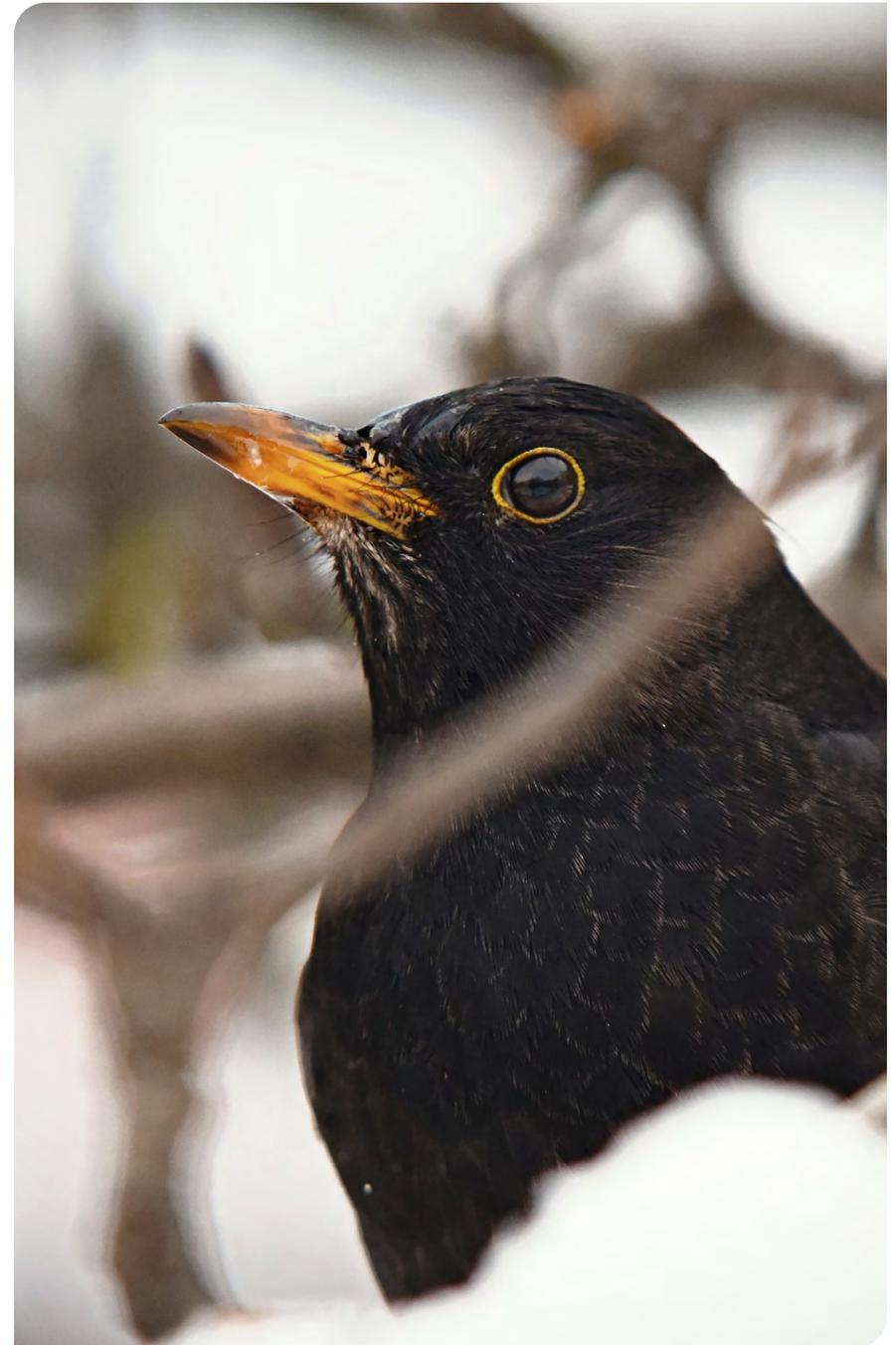
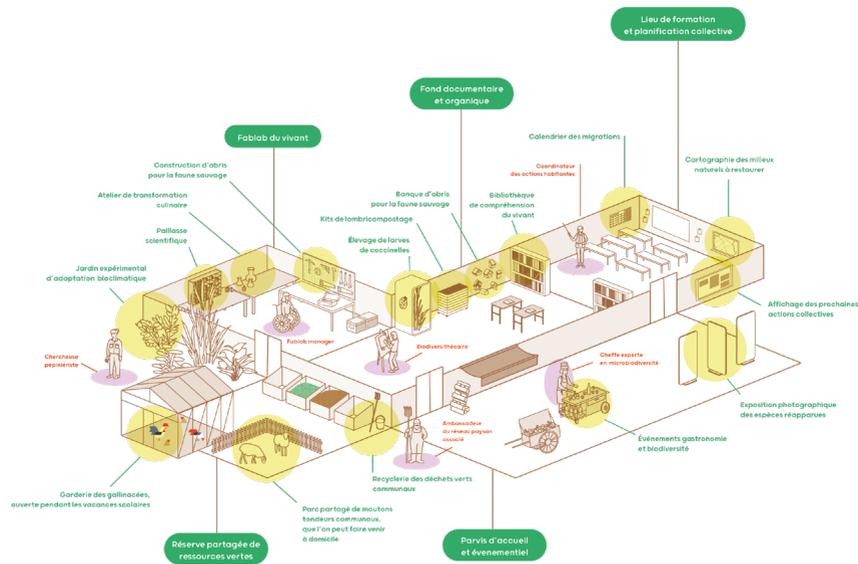
Aujourd'hui, il s'agit de passer de la proposition au prototypage. Cette biodiversithèque et les autres propositions issues de la démarche doivent désormais être expérimentées dans un ou plusieurs territoires pour faire la preuve de leur potentiel transformateur. Aussi,

ce présent article est un appel lancé aux collectivités et institutions pour considérer, enrichir et potentiellement accueillir ces propositions dans le cadre de la troisième Stratégie nationale pour la biodiversité.

+ D'INFOS

>> Consulter le site [Biodiversité administrative](#)

>> Consulter la page des [biodiversithèques municipales](#)



LPO FRANCE

Site internet :

www.lpo.fr

Contact : Antoine Dusart - Responsable formation et apprentissage en ligne
Email : antoine.dusart@lpo.fr

Un Mooc pour former des ambassadeurs de la biodiversité dans les entreprises



Le déclin de la biodiversité menace les entreprises dont l'activité dépend à 40 % des services écosystémiques rendus gratuitement par la nature, selon le Programme des Nations unies pour l'environnement, mais elles n'en ont pas suffisamment conscience. D'après une étude publiée en 2022, la prise en compte par les conseils d'administration des enjeux de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), et plus particulièrement des impacts sur la biodiversité, est largement insuffisante.

S'il est difficile de mobiliser la sphère économique en faveur de la

préservation de la biodiversité pour sa seule valeur intrinsèque, axer sur les risques encourus pour les modèles d'affaires des entreprises à dégrader l'environnement ou ne pas agir comme sur les opportunités à saisir est une clé d'entrée pour capter leur attention. Dans cette optique, la LPO s'est associée au Medef pour élaborer, avec le financement de l'OFB, une formation en ligne et gratuite : le Mooc « Entreprises & Biodiversité : passer à l'action ». Il s'adresse tant aux dirigeants qu'aux salariés, quels que soient la taille et le secteur d'activité de leur entreprise. Sur une durée de 6 à 9 heures, il propose un parcours en toute autonomie pour comprendre les interrelations entre économie et biodiversité, mais surtout donner les clés pour mettre en place à tous les niveaux des actions concrètes afin de réduire leurs impacts et favoriser la biodiversité. Différents outils pédagogiques viennent rythmer la progression : exposés d'experts, diaporamas interactifs, fiches pratiques et retours d'expérience opérationnels de grands groupes comme de TPE-PME. À travers des sous-séquences thématiques, les participants sont invités à découvrir, au choix selon leurs enjeux, un éventail de solutions pour agir dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise, transformer les pratiques de son cœur de métier et favoriser la biodiversité sur son site d'activités.

Pour inciter les stagiaires à adopter une démarche proactive, le Mooc leur propose de construire une action complète, après avoir établi un état des lieux préalable et identifié les différents leviers d'action. Un animateur pédagogique accompagne les participants à chaque étape. Baptisé parcours « Ambassadeur », il permettra également aux petites entreprises de moins de dix salariés d'avoir un accès simplifié au programme « Engagés pour la Nature » de l'OFB. Il s'agit là du principal défi de l'axe 3 « Une société sensibilisée, formée et mobilisée » de la Stratégie nationale pour la biodiversité : réussir à mobiliser sur un sujet où persistent encore de nombreuses idées reçues et passer sans tarder d'un état de prise de conscience à l'engagement.

Fruit d'un partenariat inédit entre une ONG, une organisation patronale et un établissement public, ce Mooc se veut être un catalyseur d'initiatives.

+ D'INFOS

>> Consulter le internet du **Mooc**

>> Consulter le **flyer**



UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE GRANULATS

Site internet :

www.unpg.fr

Contact : Audrey Champion - Responsable
Environnement et Santé
Email : audrey.champion@unicem.fr

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) intègre un module « biodiversité » à la formation CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) Chef de carrière

L'UNPG est l'organisation professionnelle qui représente l'ensemble des entreprises qui extraient et produisent des granulats naturels (sable et graviers) ou recyclés, pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. Elle réunit environ 900 entreprises, ce qui représente 2 300 carrières et 15 000 emplois directs. Sa priorité est de garantir un accès à la ressource minérale qui respecte une démarche continue d'amélioration de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la qualité des matériaux, tout en appliquant les principes d'économie circulaire.

L'UNPG intègre un module « biodiversité en carrière » à la formation « CQP Chef de carrière ».

En 2020, l'UNPG a créé, avec l'accord des partenaires sociaux et de l'État, un module de 35 heures dédié à la « biodiversité en carrière » au sein de la formation « CQP Chef de carrière » (arrêté du 11 décembre 2018 et JO du 18 décembre 2018). Une nouveauté qui vient notamment répondre aux attentes des carriers, qui plus que jamais, font de la préservation de la biodiversité sur leurs sites, une priorité. Pour souligner cet engagement, Bernard Chevassus-au-Louis, Président d'Humanité & Biodiversité, intervient régulièrement pour introduire les sessions.

Quel est le rôle d'un chef de carrière ? Il organise la production conformément aux objectifs fixés par l'entreprise, en mettant en œuvre sur le plan des matériels et des personnels la chaîne d'extraction, de traitement et d'expédition des matériaux, dans le respect des réglementations relatives à la sécurité et à l'environnement. Il réunit les conditions d'une productivité optimale de l'exploitation et, à cette fin, coopère étroitement avec les services de maintenance technique, environnement et foncier, de sécurité, de qualité et de commercialisation des produits. Il est le relais de la politique interne de son entreprise dans ces domaines.

Cette formation organisée sur le principe de l'alternance, est découpée en huit blocs de compétences :

1. Le process de fabrication des granulats.
2. La foration et le minage.
3. La sécurité et l'environnement en carrière.
4. La qualité en carrière et l'environnement normatif.
5. La gestion de production en carrière.
6. La communication et le management de proximité.
7. Le management des équipes autour des projets d'entreprise.
8. La biodiversité en carrière.

Le module « biodiversité en carrière » est désormais proposé par l'Unicem Campus de l'Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction et est animé par le bureau d'études Encem. Une quinzaine de stagiaires par an sont formés aux enjeux de la biodiversité.

Par la mise en place et le suivi de ce module, l'UNPG s'intègre parfaitement dans l'axe 3 de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité : une société sensibilisée, formée et mobilisée.

+ D'INFOS

>> Consulter le [site de la formation](#)



UNION NATIONALE DES CPIE

Site internet :

www.cpie.fr

Contacts : Pierre Boivin - Chargé de mission
biodiversité

Email : pboivin@uncpie.org

Sciences participatives, une puissante communauté de professionnels

Secteur jeune et en développement, les sciences participatives activent de puissants leviers pour répondre aux enjeux de la préservation de la biodiversité. Avec Open, les professionnels de tous horizons sont accompagnés, formés et développent leur coopération.

En 2022, l'Ipbes nous alertait sur les lacunes en matière de connaissance du patrimoine naturel. Les sciences participatives s'imposent comme l'une des réponses à ce défi grâce à l'implication des citoyens, nombreux dans les territoires et investis dans la durée. Des quantités de données naturalistes jusque-là invisibles sont produites et viennent directement contribuer à la recherche scientifique ainsi qu'à la gestion et l'aménagement des territoires. Les connaissances produites sont précieuses pour éclairer les décideurs et développer le sentiment d'appartenance des citoyens à leur territoire.

Créé en 2018 par le Muséum national d'Histoire naturelle sous l'impulsion du Collectif national sciences participatives biodiversité (CNSPB), le portail Open est un site internet qui regroupe les programmes de sciences participatives en France, facilitant l'implication des citoyens.

Il est avant tout l'interface de coopération des nombreux professionnels des sciences participatives : associations, collectivités, territoires de projet, acteurs académiques et de la recherche, etc. La diversité des profils et des compétences des acteurs de cette communauté de professionnels est un atout pour la préservation de la biodiversité.

Les métiers liés à l'animation de programmes de sciences participatives sont récents et peu normés. L'Union nationale des CPIE, qui anime le portail, propose donc des outils et contenus pour se former et acquérir collectivement un panel de compétences nécessaires à la mise en œuvre d'observatoires participatifs en territoires. Cette initiative s'intègre pleinement à la troisième Stratégie nationale biodiversité (SNB3), répondant entre autres à l'objectif de la Mesure 8.3 « Encourager les expériences de connaissance et expérience de la nature, notamment au travers des sciences participatives ».

Les webinaires Open, animés à un rythme trimestriel, mettent en lumière

des expériences réussies d'acteurs des sciences participatives. Ils rapprochent les membres de la communauté des professionnels, en permettant le partage d'outils, de conseils et d'éléments de méthode.

En 2023, Open franchit un nouveau cap avec le lancement d'un programme de formation en ligne : l'outil pour acquérir l'ensemble des compétences nécessaires à la création et à l'animation d'un programme de sciences participatives en biodiversité, à travers six séquences pédagogiques. Il s'adresse autant aux professionnels des sciences participatives souhaitant compléter leurs connaissances en suivant des séquences à la carte, qu'à ceux à la recherche d'une formation

complète pour démarrer un premier projet d'observatoire citoyen.

La montée en puissance de cette communauté de professionnels se poursuit en 2023 et au-delà, que ce soit dans le cadre d'Open ou d'autres initiatives. À commencer par les Rencontres nationales Sciences participatives 2023, les 12 et 13 octobre à Marseille, co-organisées par le CNSPB et le Collectif Vigie Mer.

+ D'INFOS

>> Consulter le [portail Open](#)

>> Consulter le [programme de formation en ligne](#)



LES PUBLIS FRB



L'échec du dissensus est essentiel pour que l'écologie scientifique influence les politiques de développement



Comment le verrouillage des débats peut bloquer le progrès scientifique mais aussi réduire l'utilité de la science dans la prise de décision ?

L'écologie connaît une histoire de débats verrouillés, dans lesquels les positions se figent et la progression vers un consensus consolidé est entravé, voire empêché, par l'absence de discours efficace et synthétique. Les conséquences néfastes de ce verrouillage des débats en écologie et, plus largement, des sciences de l'environnement dépassent le cadre universitaire car les dissensus ont un impact sur la prise en compte de la connaissance scientifique dans l'élaboration des politiques environnementales qui font intervenir de multiples disciplines et parties prenantes. L'objet de cette publication est d'examiner les débats non consensuels en écologie, d'identifier pourquoi ils se produisent et de trouver des mécanismes pour en sortir.

>> [Consulter la publication](#)

Considération juridiques sur les nouvelles relations entre l'Homme et l'abeille



Face à l'érosion de la diversité entomologique, la question des instruments juridiques propres à garantir une bonne gestion de la pollinisation n'est pas des plus évidentes...

Les rapports entre l'humain et l'abeille ont été profondément transformés par l'exploitation de la pollinisation. Par ailleurs, la raréfaction des pollinisateurs en général et de l'abeille domestique en particulier ont mis en évidence leur importance dans la production agricole et la protection de biodiversité. La mise en œuvre d'instruments juridiques propres à garantir une bonne gestion de la pollinisation n'est pas des plus évidentes, en raison de la difficulté qu'il y a à gouverner les essaims et, surtout, à en fixer les termes d'un point de vue juridique. S'il y a bien service écosystémique, la légitimité d'un paiement à l'apiculteur interroge, comme interrogent les conventions de pollinisations, à la finalité aléatoire. Des conventions à l'objet inédit (fauche tardive, jachère fleurie, etc.) permettent sans doute d'asseoir un service environnemental au profit des pollinisateurs, mais elles peinent à compenser les atteintes (épandage de pesticides par exemple) qui les affectent.

>> [Consulter la publication](#)

DU CÔTÉ DE LA FRB

PÔLE COORDINATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE



Contacts :

Claire Blery - Directrice générale de Biodiversa+

Email : claire.blery@fondationbiodiversite.fr

Mariem EL Harrak - Chargée de mission

Email : mariem.elharrak@fondationbiodiversite.fr

Biodiversa+ finance 36 projets sur la protection de la biodiversité

Dans le cadre de son appel sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes dans les zones terrestres et maritimes lancé en septembre 2021, Biodiversa+ a financé 36 projets de recherche pour un montant total de plus de 44 millions d'euros.

Co-financé par la Commission européenne, cet appel visait à soutenir des projets répondant aux thématiques suivantes :

- connaissance pour identifier les zones de conservations prioritaires, établir des réseaux écologiques efficaces et résilients, améliorer la protection des espèces et préserver la diversité génétique ;
- avantages et coûts multiples de la biodiversité et de la protection

des écosystèmes : synergies et compromis ;

- une gestion efficace et une gouvernance équitable pour obtenir des résultats de conservation audacieux.

Les 36 projets sélectionnés mobilisent un large éventail de disciplines et démontrent une excellence académique, ainsi qu'une capacité à engager de nombreuses parties prenantes pertinentes et à aborder diverses questions scientifiques et sociétales urgentes. Ces projets ont démarré entre décembre 2022 et avril 2023 et dureront 3 ans.

+ D'INFOS

>> Consultez la [brochure de présentation de l'appel](#)

>> Regardez le [replay de la conférence de lancement des 36 projets](#), organisée à Prague le 19 avril.

Biodiversa+ lancera un appel à projets « transformations sociétales » en 2024

Biodiversa+ a dévoilé la thématique de son quatrième appel à projets de recherche qui sera lancé en septembre 2024. Il portera sur les transformations sociétales et sera co-financé par la Commission européenne.

Cet appel à projets de recherche sera aligné avec le programme phare de Biodiversa+ « **Soutenir les transformations sociétales pour l'utilisation et la gestion durables de la biodiversité** » dont les objectifs sont les suivants :

- promouvoir les transformations sociétales pour intégrer les considérations de biodiversité dans tous les secteurs et politiques, et une meilleure valorisation de la biodiversité et de ses avantages pour les personnes ;
- promouvoir l'analyse des interactions complexes au sein des systèmes socio-écologiques pour identifier des voies efficaces vers la conservation de la biodiversité ;
- Développer des stratégies de gouvernance empiriquement justifiées qui améliorent les synergies entre les programmes de conservation de la nature et la gestion des environnements modifiés par l'humain.

Cet appel devrait permettre de financer une trentaine de projets de recherche transnationaux sur cette thématique. Ces projets démarreront entre fin 2025 et début 2026 et dureront trois ans.

+ D'INFOS

>> Consulter la [page de l'appel](#)

Lancement de la feuille de route européenne pour la recherche sur les Solutions fondées sur la nature (SfN)

Dans le cadre de sa participation au [projet NetworkNature](#) (Plateforme européenne sur les Solutions fondées sur la nature), Biodiversa+ facilite le développement d'une feuille de route européenne pour la recherche et l'innovation sur les SfN. Co-construite avec de nombreux experts et acteurs, cette feuille de route s'appuie notamment sur des travaux menés par Biodiversa+ de cartographie des projets de recherche et d'innovation européenne sur les SfN et de collecte des lacunes de connaissances sur ce domaine.

Cette feuille de route vise à mettre en avant les leviers clés de la recherche et de l'innovation pour aider à atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de développement et de déploiement des Solutions fondées sur la nature, à combler les besoins de connaissances et les lacunes dans leur mise en œuvre, et à contribuer à faciliter les synergies et les complémentarités entre les multiples activités européennes en cours et prévues sur les SfN.

+ D'INFOS

>> Consulter la [feuille de route](#) (En cours de finalisation et sera présentée lors de l'événement final de NetworkNature le 8 juin 2023.)

Réseau d'experts sur Solutions fondées sur la nature et changement climatique

En février 2023, Biodiversa+ a lancé un réseau d'experts sur les Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Ce réseau est composé de 32 chercheurs issus de projets financés par Biodiversa dans le cadre de son programme BiodivClim (biodiversité et changement climatique) ainsi que de projets financés par la Commission européenne et d'autres initiatives européennes telles que FACCE-JPI et JPI Climate. Ce réseau vise à renforcer les collaborations de recherche, le partage des connaissances et de données, ainsi qu'à soutenir l'interface science-politique/science-société pour accroître l'impact des projets participants. Au cours du lancement du réseau, les experts participants ont eu l'occasion de réfléchir à la mise en œuvre de leur plan de travail pour les deux prochaines années ; ils ont notamment convenu de travailler sur les productions suivantes :

- publication d'articles sur les lacunes dans les connaissances et les lacunes dans la mise en œuvre des SfN pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ;
- notes à destination des décideurs politiques sur les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique et contribution aux futures

évaluations de l'Ipbes et du Giec ;

- organisation de conférences, y compris de sessions lors de la conférence ECCA 2023, qui se tiendra du 19 au 21 juin 2023 à Dublin.

Nouvel appel sur les Solutions fondées sur la nature en septembre 2023

En septembre 2023, Biodiversa+ lancera son troisième appel à projets de recherche sur la thématique des Solutions fondées sur la nature. Il sera co-financé par la Commission européenne. Cet appel à projets de recherche s'intègre dans le programme phare de Biodiversa+ sur les Solutions fondées sur la nature dont les objectifs sont les suivants :

- améliorer les connaissances pour développer, déployer et évaluer des Solutions fondées sur la nature, y compris en milieu urbain et en tenant compte du contexte de changement climatique ;
- améliorer la sensibilisation à la rentabilité et à la durabilité des solutions fondées sur la nature ;
- promouvoir la transition écologique dans divers contextes et à différentes échelles.

Cet appel sera lancé en septembre 2023 et devrait permettre de financer une trentaine de projets transnationaux. Ils démarreront entre fin 2024 et début 2025 et dureront trois ans.



Convention sur la diversité biologique

Contact : Robin Goffaux - Chargé de mission « biodiversité et agriculture » - Co-point focal national SBSTTA de la CDB
Email : robin.goffaux@fondationbiodiversite.fr

Un cadre global, une stratégie nationale, une coordination européenne

En décembre dernier un accord global pour la biodiversité a été adopté par les États Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Montréal. Cet accord fixe une stratégie commune pour les 8 ans à venir afin d'amener la biodiversité vers la voie du rétablissement et ainsi aboutir à la Vision à 2050 de « Vivre en harmonie avec la nature ». Cette stratégie comporte 4 grands objectifs (conservation, utilisation durable, partage des avantages, et mise en œuvre) auxquels sont associées 23 cibles d'action. Ces engagements des États sont à reprendre dans leurs stratégies et plans d'actions nationaux, matérialisé en France à travers la Stratégie nationale pour la biodiversité, dont la 3^e version est actuellement en attente d'élaboration de son second volet. Cette SNB3 devra donc, en supplément à des objectifs spécifiques à la France, intégrer ceux de ce cadre mondial (dit de « Kunming-Montréal »), permettre son suivi au travers des jeux

d'indicateurs identifiés par les experts mondiaux, ou restant à construire, puis rapporter leur avancement lors des prochaines évaluations mondiales d'ici quelques années avant le bilan final en 2030.

Parmi les objectifs chiffrés permettant de réduire les pressions exercées sur la biodiversité, la France devra mettre sous protection 30 % de ses territoires terrestres et marins, restaurer 30 % de ses écosystèmes dégradés, réduire de 50 % l'utilisation et le risque associé aux pesticides ainsi que les excès de fertilisants agricoles, réduire les taux d'introduction ou d'établissement d'espèces envahissantes de 50 % sur son territoire. Sur le volet utilisation durable de la biodiversité, la SNB3 devra permettre d'avoir une gestion plus durable de nos ressources (espèces sauvages, agricoles et forestières, systèmes de production) afin de maintenir les fonctions et les services écosystémiques qui régulent l'air, l'eau, le climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction du risque d'épidémies, et également de mettre en place des mesures permettant le partage juste et équitable des bénéfices que nous tirons de la nature. La SNB3, afin d'éviter l'écueil des objectifs d'Aichi qui ont précédé l'accord actuel sur la période 2010-2020, devra pousser l'intégration des valeurs de la biodiversité à tous les niveaux de la société (politique, économique et citoyen) en termes de production et de consommation, mais aussi mettre à disposition les

finances nécessaires à la protection de la biodiversité en parallèle à la réforme des subventions publiques qui contribuent à la perte de biodiversité, tout ceci en impliquant et respectant les droits des populations et des communautés, avec une solidarité entre les peuples, les générations et les genres.

Au niveau européen, la FRB est engagée dans le projet COOP4CBD qui vise à améliorer la coordination et les capacités des experts européens à être mobilisés pour les travaux de la CDB, à mieux s'articuler avec les négociateurs qui discutent des accords lors des Cop, et à accompagner le rapportage des pays européens sur leurs progrès vis-à-vis de leurs engagements dans l'accord de Kunming-Montréal.



Contact : Coline Léandre - Chargée de mission « Comité français pour l'Ipbès »
Email : coline.leandre@fondationbiodiversite.fr

Comment s'impliquer dans les processus Ipbès et contribuer à l'intégration des connaissances dans les politiques nationales ?

Les résultats de l'évaluation du premier volet pré-Cop15 de la SNB3, menée par la FRB, montrent que la stratégie ne s'appuie pas

suffisamment sur l'expertise scientifique et les connaissances des acteurs locaux. Pourtant, l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'Ipbès parue en 2019 établit des recommandations pour décideurs nationaux et parties prenantes pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales. Cette évaluation identifie également des leviers et points d'appui pour engager le changement transformateur préconisé par l'Ipbès et notamment des leviers étatiques qui pourraient être actionnés par les gouvernements et les décideurs à l'échelle nationale. La mise en regard des leviers identifiés dans les travaux de l'Ipbès avec le premier volet pré-Cop15 de la SNB3 (cf. [publication FRB](#)) montre qu'il reste un grand nombre de leviers identifiés par l'Ipbès ne trouvant pas de déclinaison au niveau de la stratégie nationale. Il sera donc nécessaire de s'appuyer davantage sur les connaissances académiques et non académiques pour alimenter la stratégie au cours de sa mise en œuvre et de son suivi. Les futures évaluations de l'Ipbès pourront également contribuer à fournir un état des connaissances pour les décideurs et les parties prenantes. Ce sera le cas :

- des **évaluations « nexus »** (sur les liens entre biodiversité, santé, eau, alimentation, changement climatique et énergie) et **« changements transformateurs »**, qui seront à nouveau disponibles pour relecture fin 2023 ou début 2024 ;

LA FRB DANS LES MÉDIAS

Science et Avenir

Les paradoxes de la chasse

>> [Consulter l'article](#)

Capital

Rapport du Giec : « On s'est rapproché du précipice », juge Brice Lalonde

>> [Consulter l'article](#)

France Culture

Les insectes en chefs d'orchestre

>> [Consulter l'article](#)

Charlie Hebdo

Espèces « nuisibles » : laissons vivre les présumés coupables !

>> [Consulter l'article](#)

Geo

Jour de la Terre : En Guadeloupe, l'adaptation au changement climatique se prépare grâce à la nature

>> [Consulter l'article](#)

Toute l'Europe

Les aires marines protégées dans l'Union européenne

>> [Consulter l'article](#)

- de l'évaluation sur les espèces exotiques envahissantes, dont le résumé pour décideurs devrait être approuvé début septembre 2023 ;
- de l'évaluation « entreprises et biodiversité » prévue pour 2024.

Les parties prenantes ont la possibilité de s'impliquer dans les processus de l'Ipbes à la fois pour faire part de leur expertise mais également pour contribuer à la diffusion des résultats auprès des décideurs publics et privés. Plus particulièrement les membres de l'Assemblée des parties prenantes de la FRB intéressés sont invités :

- à participer au Comité français pour l'Ipbes ;
- aux relectures des évaluations et/ou des résumés pour décideurs ;
- à la production des évaluations Ipbes, en tant qu'auteur et autrice des évaluations ;
- à la diffusion des résultats des évaluations Ipbes au sein de leur secteur d'activité/organisme.

PÔLE SCIENCE ET COMMUNAUTÉS DE RECHERCHE

CESAB

CENTRE DE SYNTHÈSE ET D'ANALYSE
SUR LA BIODIVERSITÉ

Contact : Cécile Thiaucourt - Chargée de mission « Animation et communication scientifiques »

Email : cecile.thiaucourt@fondationbiodiversite.fr

Mise en regard de la troisième Stratégie nationale biodiversité et du Cesab

L'axe 4 de la troisième Stratégie nationale biodiversité décline le thème du pilotage transversal, appuyé par la connaissance et orienté sur les résultats. En effet, une gouvernance verticale relève de la maladaptation aux processus de protection de la biodiversité et le pilotage transversal est plus que nécessaire pour assurer une utilisation durable et équitable de la biodiversité et des services écosystémiques (axe 2 de la SNB3).

Dans le cadre de la gestion des aires marines protégées, le **groupe de recherche en socio-écologie Blue Justice** examine les différents systèmes permettant l'équité dans la conservation marine. C'est le sujet d'une de leurs publications récentes sur la « triple exposition » des

communautés côtières.

Dans un article publié dans la revue *One Earth* en février 2023, le groupe de recherche, financé par la FRB au sein de son Centre de synthèse et d'analyse de la biodiversité (Cesab), soutient que, au-delà de la reconnaissance d'une telle « triple exposition », les agences de mise en œuvre externes ne peuvent pas atteindre efficacement et équitablement les objectifs d'adaptation climatique, économiques et de conservation sans donner la priorité à la justice sociale et au renforcement de la résilience en générale.

« Les communautés côtières, les peuples autochtones et les pêcheurs artisanaux sont intimement liés à l'océan. Pourtant, ces groupes historiquement et structurellement marginalisés subissent souvent un impact disproportionné des dommages côtiers et marins, et sont culturellement et politiquement exclus de la prise de décision des politiques marines et côtières. Cela a entraîné la naissance d'un nouveau mouvement de justice bleue. C'est ce mouvement que nous documentons ici. »

Joachim Claudet,

directeur de recherche CNRS au Criobe, co-auteur de l'article.

Les communautés côtières sont en première ligne de deux facteurs importants et croissants du changement global : le changement climatique, le développement



économique. À cela viennent s'ajouter les mesures de protection de leurs zones d'activité, conduisant à ce que certains auteurs appellent la « triple exposition ». Si les stratégies visant à maximiser les avantages sociaux des politiques d'adaptation à ces trois facteurs différents, des processus externes peuvent parfois converger pour amplifier les vulnérabilités et les inégalités. Les injustices sociales préexistantes peuvent augmenter la sensibilité des populations aux changements sociaux, environnementaux et politiques, et peuvent limiter leur capacité à s'adapter ou à bénéficier des impacts interactifs de « la triple exposition ».

Pour faire avancer cette orientation vers la justice et la résilience, les porteurs du projet Blue Justice, Joachim Claudet, chercheur CNRS, David Gill, chercheur à Duke University

(États-Unis), Jessica Blythe, chercheuse à Brock University (Canada), porteurs du projet Blue Justice, recommandent que les acteurs du climat, du développement et de la conservation ambitionnent :

- de s'attaquer aux **causes profondes de la vulnérabilité**, à savoir les injustices sociales préexistantes ;
- d'utiliser des **approches systémiques participatives** pour améliorer la compréhension du contexte local et des conséquences potentielles intentionnelles des initiatives proposées ;
- et de développer et tirer parti de **partenariats inclusifs entre divers acteurs** pour faciliter la conception et la mise en œuvre collaboratives des stratégies identifiées.

Dans un monde en mutation rapide, ces stratégies, appliquées ensemble et adaptées au contexte local, offrent une opportunité de développer des initiatives qui soutiennent le bien-être, la justice et la résilience des populations côtières.

Des mesures qui prennent tout leur sens lors de catastrophes naturelles

Pour illustrer leurs recommandations, les auteurs mettent en avant plusieurs exemples, notamment en lien avec les catastrophes naturelles. Ainsi, en 2020, alors que les efforts internationaux étaient mobilisés par la pandémie, une marée noire est survenue à l'île Maurice. C'est un groupe d'ONG locales qui s'est mis en place pour activer son réseau de bénévoles et fournir les ressources nécessaires aux premières actions de nettoyage. Le vide institutionnel initialement ressenti a contribué à la large mobilisation des communautés locales pour la fabrication et le déploiement d'un filtre « anti-marée » dans la mer. Loin d'entraver cet engagement, les institutions gouvernementales ont ensuite fourni du soutien aux groupes bénévoles jusqu'à ce que des services spécialisés de nettoyage soient formellement mobilisés et que les efforts officiels commencent. Ceci illustre donc bien l'importance des partenariats inclusifs dans la lutte face aux pressions environnementales.

+ D'INFOS

>> Consulter la [page du projet Blue Justice](#). Ce projet réunit un panel international (Amérique du Nord, Angleterre, France, Australie, Fidji, Italie, etc.) de spécialistes en biologie marine, biologie de la conservation, socio-écologie et lois environnementales.

>> Consulter le [communiqué de presse](#) « Justice bleue : un nouveau mouvement en faveur des communautés côtières, exclues des prises de décision en matière de conservation »

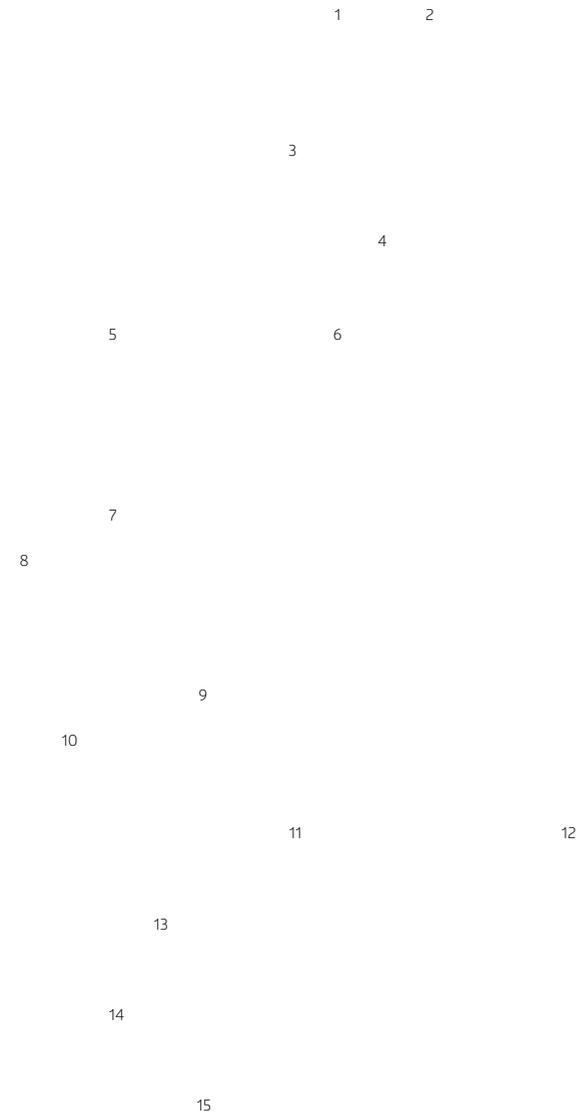
LES MOTS CROISÉS

Horizontal

- 1** Exhortation instante, conseil pressant. Navigue des scientifiques vers les politiques.
- 3** Qui est susceptible de causer des torts par son comportement. Mais du tort à qui finalement ?
- 4** Dispositif qui permet la communication entre deux éléments. Entre science et société quand il s'agit de la FRB (par exemple).
- 5** État de ce qui est commun. Rime portant avec principauté.
- 8** Petit oiseau de la famille des strigidés, souvent associé à la déesse grecque de la guerre et de la sagesse.
- 10** Qui est de nature à durer longtemps.
- 13** Étendue de terre plus ou moins délimitée précisément. Rime avec terroir.
- 14** Terrain, plus ou moins étendu, planté de végétaux. S'oppose au côté cour au théâtre.
- 15** Art de manoeuvrer. logique implicite ou explicite pour atteindre un objectif complexe comme, par exemple, celui de préserver le vivant.

Vertical

- 2** Accord de plusieurs personnes sur un sujet déterminé. Le beurre doux n'en fait pas état.
- 6** S'oppose selon certaines et certains à la culture. Qualité des yaourts sans parfum.
- 7** Réparer, remettre en bon état.
- 9** Viens du latin « martyr », plutôt d'actualité au vu de son statut dans certains départements.
- 11** Profession que l'on embrasse, ou lieu de vie de certaines espèces de chiroptères.
- 12** Symbole du pouvoir et du règne de Napoléon. On semble moins s'en soucier lorsqu'elle est sauvage.



LES ÉVÉNEMENTS DE LA FONDATION

JOURNÉE FRB 2023

Des recherches sur la biodiversité à la décision : quel statut pour les recommandations ?



Jeudi 29 juin 2023
9h30 - 17h30

25, rue de la Montagne Sainte
Geneviève – 75005 Paris

Sous le patronage du **ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche**

INFOS ET INSCRIPTIONS

>> Consulter la [page de l'événement](#)

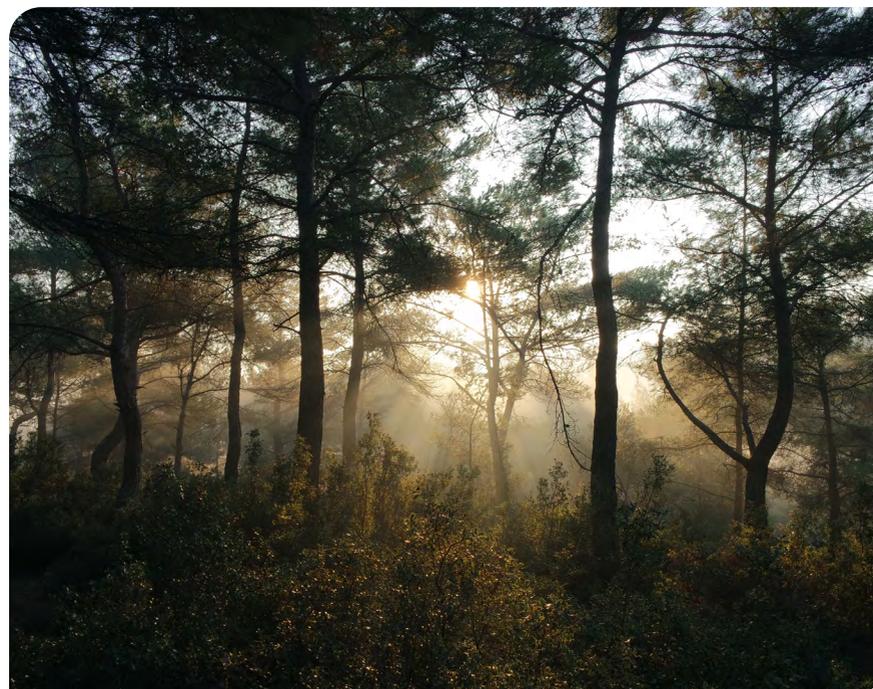
La recherche est de plus en plus interpellée pour intervenir en appui à la prise de décisions. Pourvoyeuse de recommandations pour l'action, conceptrice d'outils pour initier, et réussir, la transition écologique, les rôles qui lui sont attribués sont multiples et l'exposent à de nouveaux enjeux. Omniprésents et en première ligne de l'interface science-société, les sujets biodiversité font face aux difficultés de répondre à la fois aux exigences de la recherche et aux besoins de la société. Cette année, la FRB invite chercheurs, décideurs et acteurs de la société à se réunir pour confronter leurs besoins, leurs attentes et leurs possibilités d'action autour des recommandations.

La Journée FRB 2023 sera ainsi l'occasion de débattre autour de trois axes visant à interroger les recommandations basées sur la science, de leur établissement à la prise de décision en passant par le processus de leur prise en compte :

- **Sciences de la durabilité et recommandations** : Qu'est-ce qu'une recommandation basée sur la connaissance : un conseil, une loi, une incitation, un avertissement, un encouragement ? Est-ce la même définition pour tous ? Comment anticiper les effets pervers ? Qui peut émettre ces recommandations : chercheurs, acteurs économiques et financiers, ministères publics et collectivités locales, société civile, les quatre ?

- **Dynamique des recommandations** : À quoi, à qui, servent les recommandations issues de la recherche sur la biodiversité ? Comment sont-elles utilisées, dans des plans stratégiques, des politiques publiques, des mesures pratiques ?
- **De la recommandation à la décision** : Comment peut-on faire, individuellement et collectivement, pour que les recommandations aient des effets ? Comment, en tant que chercheur, entreprise, association ou collectivité territoriale, peut-on internaliser et intégrer ces recommandations, les faire percoler ?

En mêlant des interventions de chercheurs et chercheuses et d'acteurs de la société, en questionnant l'originalité de la biodiversité dans l'établissement de recommandations (notamment à travers la diversité des valeurs et constructions sociales), et en discutant de l'importance autant que de la difficulté de la transdisciplinarité, la Journée FRB 2023 s'attachera à décrypter les fonctions de la recherche dans les transitions sociétales en cours.



ATELIER NATIONAL DE FACILITATION DES COLLABORATIONS

Scénarios territoriaux et trajectoires de transitions : quelles recherches transdisciplinaires ?



Judi 8 juin 2023
9h30 - 17h30

CNRS - Délégation Paris Michel-Ange
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange – 75016 Paris

Distanciel possible
uniquement le matin

En collaboration avec **Future Earth**

INFOS ET INSCRIPTIONS

>> Consulter la [page de l'événement](#)

Sécheresse, accélération de la production d'énergies renouvelables, révision du « zéro artificialisation nette », Solutions fondées sur la nature, agroécologie, etc., alors que la biodiversité se dégrade, elle est au centre des territoires et des questions environnementales, de climat et d'énergie, d'agriculture et de gestion durable des ressources dites « naturelles ». Afin de dessiner des trajectoires vers des futurs « possibles », « souhaitables », ou *a contrario* « à éviter », les acteurs et chercheurs en biodiversité ont besoin de travailler ensemble à la formulation de scénarios.

Face à cette diversité de territorialisations, aux interrogations associées et à la demande d'éclairages scientifiques, la **Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)** et **Future Earth (FE)** organisent un atelier national de facilitation des collaborations sur le thème : « Scénarios et trajectoires de transitions : quelles recherches transdisciplinaires ? ». Cet atelier s'adresse à toutes et tous, chercheurs et chercheuses, acteurs et actrices, souhaitant développer de manière transdisciplinaire et collaborative des scénarios et trajectoires de transition des socio-écosystèmes.

Cet atelier s'inscrit dans le programme Scénario porté par la FRB : « Comment vivre "bien" en 2050 dans son territoire et quelles places pour la biodiversité,

quels types de socio-écosystèmes, dans ce devenir ? ». Un appel à projets sera ouvert à la suite de cet atelier. Il soutiendra des recherches engageant les acteurs dans la conception de scénarios territorialisés et s'appuyant sur les récits, les cartes cognitives, les modèles quantitatifs et/ou qualitatifs.

L'atelier a pour objectifs de :

- **promouvoir la transdisciplinarité** (entre disciplines et avec les acteurs) dans la recherche axée sur le développement de scénarios et de trajectoires de transition dans les territoires : partage d'expériences réussies et moins réussies, spécificités des travaux avec les acteurs, finalités des projets, etc. ;
- **faciliter les connexions, les rencontres, les collaborations entre chercheurs et acteurs** s'appuyant sur les récits, les cartes cognitives, les modèles quantitatifs et/ou qualitatifs ;
- **informer sur le programme Scénario** et sur l'appel à projets de ce programme ;
- **préciser les questions de recherche d'intérêt**, bien positionner les futurs au centre des travaux et engager une recherche transformative via les interactions avec les acteurs.

Outils d'exploration de futurs plausibles, les scénarios sont des vecteurs de prise de conscience, de connaissances, d'endossement des responsabilités sur des sujets complexes et difficiles à appréhender. Ils sont précieux pour développer des capacités d'anticipation, de décisions et d'organisation collective. Alors même que la notion de « consensus » peut être questionnée du fait de la diversité des parties prenantes, des valeurs et conceptions de monde, les scénarios peuvent aider à identifier une variété d'options (difficultés, risques, opportunités et forces), à construire des solutions et aussi à négocier des compromis.

UN ATELIER, DEUX PROGRAMMES PARTENAIRES

Future Earth et la **Fondation pour la recherche sur la biodiversité** s'associent pour proposer cet atelier, dont les résultats viendront nourrir deux programmes complémentaires :

>> **Pathways** - Future Earth

>> **Scénario #2** - Fondation pour la recherche sur la biodiversité

À VOS AGENDAS

Mai 2023

Webinaire
**BIODIVERSITY AND ENERGY:
WHAT IS AT STAKE FOR THE SECTOR ?**

25 mai 2023
De 11h00 à 12h00

Co-organisé par CDC Biodiversité et
Global Biodiversity Score

Lieu : Uniquement en ligne

At this occasion, CDC Biodiversité will come back on key figures from its benchmark factsheet for the Energy sector and will announce the launch of a new dedicated working group as part of its B4B+Club, the Business for Positive Biodiversity Club. We will also welcome external experts from the Energy utilities sector who will present biodiversity-related challenges and a sectoral case study on biodiversity impacts and dependencies measurement.

[+ d'infos](#)

Juin 2023

Séminaire
**BISON RESTITUTION SEMINAR AND
STAKEHOLDER ENGAGEMENT DAY**

Le 06 et 07 juin 2023

Organisé par Bison
Lieu : Council of Europe,
Avenue de l'Europe, 67000 Strasbourg

Au terme de deux ans et demi de travail, sous les auspices conjoints de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et du Partenariat pour des infrastructures durables (SIP), ce séminaire réunira divers acteurs ou parties prenantes de haut niveau aux niveaux national, régional et international dans le but d'engager un dialogue sur le thème des infrastructures et de la biodiversité.

Les principaux résultats du projet Bison seront présentés ainsi que les différents liens entre ces résultats et la communauté élargie des infrastructures durables. En collaboration avec le SIP et des partenaires internationaux, ce séminaire explorera les moyens d'intégrer les résultats de la recherche dans l'élaboration des politiques et les décisions d'investissement, et de catalyser les prochaines étapes.

[+ d'infos](#)

Conférence
**EVENEMENT FINAL
NETWORKNATURE : ENABLING
TRANSFORMATION THROUGH AND
FOR NATURE-BASED SOLUTIONS**

Le 08 juin 2023
De 09h00 à 17h00

Co-organisé par Biodiversa+ et
NetworkNature
Lieu : Flagey ASBL, Place Sainte-Croix
1050 Bruxelles (Belgique)

Le 8 juin prochain aura lieu l'évènement final du projet NetworkNature (Plateforme européenne sur les Solutions fondées sur la nature), intitulé « *Enabling transformation through and for nature-based solutions* ». Cet évènement sera l'occasion de discuter des conclusions du projet avec un focus sur le rôle transformateur des Solutions fondées sur la nature (SfN). Cette journée sera également la date de lancement de la future feuille de route européenne pour la recherche et l'innovation sur les SfN, facilité par Biodiversa+.

[+ d'infos](#)

Atelier
**SCÉNARIOS ET TRAJECTOIRES
DE TRANSITIONS :
QUELLES RECHERCHES
TRANSDISCIPLINAIRES ?**

Le 08 juin 2023
De 09h00 à 17h00

Co-organisé par la Fondation pour la
recherche sur la biodiversité et Futur
Earth
Lieu : CNRS Délégation Paris Michel-
Ange, 3 rue Michel-Ange,
75016 Paris ou en ligne

Cet atelier national de facilitation des collaborations s'adresse à toutes les chercheuses et les chercheurs orientant leurs travaux sur les scénarios et les trajectoires de transition des socio-écosystèmes et mobilisant ou souhaitant mobiliser la transdisciplinarité dans leurs projets. Cette journée est ouverte à toutes les parties prenantes intéressées par cette thématique. Un appel à projets sera ouvert à la suite de cet atelier.

[+ d'infos](#)

Webinaire
**PRÉSENTATION DU GLOBAL
BIODIVERSITY SCORE (GBS)**

Le 15 juin 2023
De 16h00 à 18h00

Organisé par CDC Biodiversité

Lieu : Uniquement en ligne

Le *Global Biodiversity Score* est un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité des entreprises et institutions financières. Cet outil a été développé par la CDC Biodiversité et vise à évaluer l'impact total sur la biodiversité d'entreprises ou d'actifs financiers. CDC Biodiversité présentera ce GBS lors d'un webinaire.

[+ d'infos](#)

Webinaire
**RESTITUTION DES PROJETS
DE L'APPEL « PRESSIONS
ANTHROPIQUES ET IMPACTS SUR LA
BIODIVERSITÉ TERRESTRE ».**

Le 19 juin 2023
De 14h00 à 17h00

Organisé par la Fondation pour la
recherche sur la biodiversité

Lieu : Uniquement en ligne

Dans le cadre de la mise en place du programme national de « surveillance de la biodiversité terrestre » mis en place par le Ministère de la Transition Écologique (MTE) et l'Office français de la biodiversité (OFB), la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) a lancé en 2021 la première édition de l'appel à projets de recherche « Pressions anthropiques et impacts sur la biodiversité terrestre ».

Participez à la restitution des projets « synergie » et d'une carte systématique.

Inscription

Contact : Coline Léandre
coline.leandre@fondationbiodiversite.fr

Journée FRB
**DES RECHERCHES SUR LA
BIODIVERSITÉ À LA DÉCISION :
QUEL STATUT POUR LES
RECOMMANDATIONS ?**

Le 29 juin 2023
De 09h30 à 17h30

Organisé par la Fondation pour la
recherche sur la biodiversité

Lieu : Amphithéâtre Poincaré,
25 rue de la Montagne Sainte
Geneviève, 75005 Paris ou en ligne

En mêlant des interventions de chercheurs et chercheuses et d'acteurs de la société, en questionnant l'originalité de la biodiversité dans l'établissement de recommandations (notamment à travers la diversité des valeurs et constructions sociales), et en discutant de l'importance autant que de la difficulté de la transdisciplinarité, la Journée FRB 2023 s'attachera à décrypter les fonctions de la recherche dans les transitions sociétales en cours.

[+ d'infos](#)

Directrice de publication :

Hélène Soubelet

Coordinateurs :

Martin Plancke, Robin Almansa

Relecteurs :

Marjolaine Garnier, Pauline Coulomb,
Cécile Jacques, Hélène Soubelet,
Denis Couvet

Crédits photographiques :

Pexels

© FRB - Mai 2023

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) a pour mission de favoriser les activités de recherche sur la biodiversité en lien avec les acteurs de la société. Susciter l'innovation, développer et soutenir des projets, diffuser les connaissances et mobiliser l'expertise sont au cœur de ses actions.

Interface science-société originale, la FRB est ainsi au cœur d'un vaste réseau de chercheurs et d'acteurs aussi bien publics que privés.

Elle est ainsi impliquée au sein de divers programmes nationaux et internationaux tels que l'Ipbes, la Plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques dont elle est chargée de relayer les travaux au niveau national.

Par son Assemblée des parties prenantes (APP), regroupant différentes structures (comme des entreprises, syndicats, ONG, collectivités territoriales, etc.), la FRB accompagne les acteurs nationaux à s'approprier les dernières connaissances scientifiques sur la biodiversité. Forte de son rôle d'interface, elle permet à l'inverse de traduire les enjeux de biodiversité des acteurs de l'APP en questions de recherche afin de les intégrer à différents projets de recherche.



Fondation pour la recherche sur la biodiversité

195, rue Saint-Jacques 75005 Paris

www.fondationbiodiversite.fr



@FRBiodiv